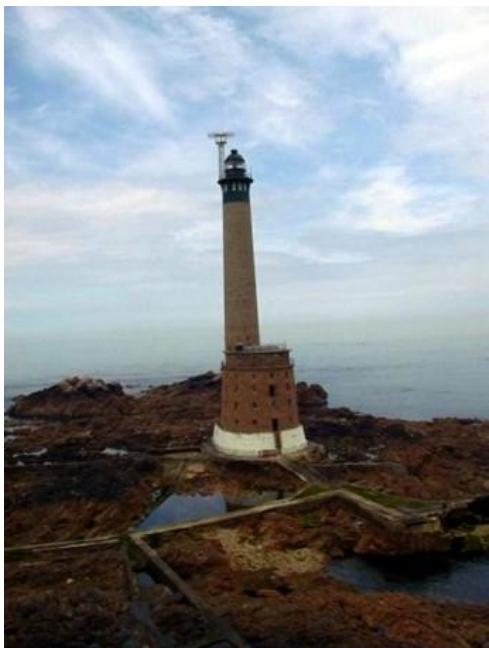


Le parc de balisage des Phares et Balises

Articles extraits du site patrimoine.region-bretagne

Extrait du catalogue 'Phares et Balises, 2002 : 'Le parc de balisage, de Bréhat à Lézardrieux'

Alain Cornu et Philippe Laroque



Le premier parc de balisage, site à terre d'où seront conduits les travaux, sera sur l'île de Bréhat. Le caractère insulaire de ce site peut paraître de prime abord étonnant car compliquant les transports. Sa justification réside dans l'utilisation des courants de marée pour le transport maritime des hommes et des matériaux lors de la construction des Héaux de Bréhat.

C'est toujours à partir de Bréhat qu'est entreprise la construction du phare des Roches-Douvres. Les effectifs en personnel augmentent avec le développement du balisage fixe : c'est de cette seconde moitié du XIXème siècle que datent les nombreuses tourelles en maçonnerie de pierres de granit appareillées, construites autour de l'archipel de Bréhat, dans l'estuaire du Trieux et en baie de Paimpol.

Un navire à vapeur, '**La Confiance**', chargé de l'approvisionnement et des relèves de phares en mer gardés,

mouille aussi des bouées. En 1868, il est remplacé par « **Le Fresnel** ». Ce nouveau navire ne peut rester au mouillage d'échouage de la Corderie, car on craint d'endommager sa coque.

On envisage de faire quitter Bréhat au dépôt des phares et balises, d'autant que le personnel commence à se plaindre des conditions de vie liées à l'insularité. Le site recherché doit présenter de bonnes conditions nautiques, près d'un centre de population présentant des ressources et ayant des communications faciles avec l'intérieur.

Trois sites sont envisagés : « Melus », (nom de la roche située dans l'estuaire du Trieux, à l'ouest de Loguivy-de-la-Mer), Paimpol (vite écarté car ne présentant pas les conditions nautiques en eau profonde recherchées) et Lézardrieux, au lieu-dit 'Roch Briadis'.

Dès qu'il a connaissance de ce projet, le conseil municipal de Bréhat s'en émeut et saisit le ministre des travaux Publics en 1887. Car, pour la commune, l'enjeu est d'importance ; il y va du maintien de 18 emplois : marins du « Fresnel », gardiens attachés au phare des Héaux de Bréhat, des Roches-Douvres et du Grand Léjon, soit 60 personnes avec leurs familles sur les 1100 ou 1200 habitants que compte alors Bréhat. Mais cette protestation n'obtient pas gain de cause et le dépôt des phares et balises est transféré de Bréhat à Lézardrieux en 1889.

Entièrement détruits à la fin de la seconde guerre mondiale les bâtiments sont reconstruits dans l'état où l'on peut les voir aujourd'hui. Progressivement, les dépôts secondaires disséminés sur le littoral sont supprimés et depuis le premier janvier 1963 la subdivision des phares et balises de Lézardrieux a en charge la totalité du balisage maritime des Côtes d'Armor.